Communiqué de Presse
31 janvier 2023

Thierry LARDENOIS, réélu à la présidence de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL)

Le jeudi 26 janvier 2023, le Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) a réélu Thierry LARDENOIS à la présidence de la CNAVPL.

À ses côtés, Philippe BERTHELOT, président de la CAVP, Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens, et Eric QUIEVRE, président de la Caisse autonome de retraite des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes, sont respectivement élus aux postes de 1er et 2nd vice-présidents. Stéphane BEULAY, président de la Caisse autonome de retraite et de prévoyance des personnels infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes et Gilles DESERT, président de la CARPV, caisse de retraite des vétérinaires, occupent désormais respectivement les postes de secrétaire général et de secrétaire général adjoint. Le poste de trésorier est quant à lui occupé par Frédéric ROGIER, président de la CAVEC, caisse de retraite des experts-comptables et des commissaires aux comptes.

Thierry LARDENOIS, 61 ans, est médecin généraliste à Angevillers en Moselle. Administrateur de la CARMF depuis 2006, il est élu président de la CARMF en 2015, devenant ainsi administrateur titulaire de la CNAVPL. Il est ensuite élu secrétaire général de la CNAVPL, puis président de la CNAVPL à compter du 1er septembre 2022.

Le président Thierry LARDENOIS réaffirme l'inscription de son action dans la conjugaison de l'affirmation de l'identité des caisses libérales et de leur nécessaire adaptation au changement.

Il réaffirme son attachement aux professions libérales, véritables piliers de notre société, et à l'indépendance administrative et financière des caisses de retraite des professions libérales, dont la qualité de gestion n'est plus à démontrer, puisqu'elles n'ont jamais eu recours à l'aide des pouvoirs publics et qu'elles ont fait face à toutes les crises.

Les adaptations et réformes à venir, telles que la réforme des retraites ou l'évolution de l'exercice des professions libérales, sont nécessaires, mais elles feront l'objet d'un accompagnement attentif et vigilant de la part de la CNAVPL.

La CNAVPL mènera à cette fin un dialogue constructif et engagé avec ses autorités de tutelle pour rappeler que les professions libérales, et par rebond les caisses qui les représentent, jouent un rôle central dans l'économie de notre pays, et plus généralement au sein de la société française.

La CNAVPL a la responsabilité du régime de base des professionnels libéraux. Les sections professionnelles assurent l'encaissement des cotisations et le versement des prestations du régime de base et pilotent leurs régimes complémentaires et invalidité décès.
La CNAVPL est au service de près d'un million de professionnels libéraux en activité et verse une pension de retraite à plus de 400 000 retraités.

Contact presse : Tél. 01 44 95 01 50 - communication@cnavpl.fr